



Détention illégale de carnets de santé

Par **Papou72**, le **10/11/2010** à **00:08**

Bonjour,

je suis un **papa** divorcé en charge de **3 enfants** d'une dizaine d'années chacun.

J'ai l'[s]autorité parentale exclusive[/s] suite à décision JAF (mai 2010) en première instance (*0,50% des cas en France ?*), pas d'appel de la décision !

La mère a un droit de visite et d'hébergement classique.

[s]Problème[/s] : impossible d'obtenir que la mère me restitue les carnets de santé de mes 3 enfants, et ce n'est pas par plaisir que je les réclame !

[s]Code de santé publique[/s] : un article dit que c'est le parent détenteur de l'exercice de l'autorité parentale qui doit posséder le carnet de santé de l'enfant

Seule la Justice pourrait faire "plier" la mère !

[s]Question[/s] : quelle est [s]LA procédure judiciaire[/s] la plus radicale à entreprendre pour que la mère respecte ce Code de la Santé Publique ?

Merci par avance de tout l'intérêt que vous porterez à cette stupide situation.